

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°21S0007 Marché d'exploitation des installations de chauffage - Lot n°2 - avenant n°3- ENGIE

N° : VA_DEC2025_308
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2024.

décidons

De conclure avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES-ENGIE SOLUTION, située à Paris la Défense (92930), l'avenant n°3 du lot 2 Bâtiment à usage tertiaire du marché d'exploitation des installations de chauffage de la Ville et du CCAS de Villeneuve d'Ascq pour une moins-value de - 4 293,53 € HT.

Montant du marché de base : 478 630,16 € HT

Avenant n°1 : - 14 150,54 € HT

Avenant n°2 : - 10 222,31 € HT

Avenant n°3 : - 4 293.53 € HT

Nouveau montant du marché : 449 963,78 € HT soit une moins-value de 28 666,52 € HT soit une évolution de – 5,99%

Imputation budgétaire : 60613 020 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.2.2 Chauffage urbain

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 7 mai 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-210932-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 15 mai 2025